

Web Action WA 49/06; AI Index EUR 14/001/2006

Start date: 25/11/06

Web Publisher Category: (eg SVAW)

Text in red are comments for translators – please do not translate these, but leave (in English) in the translated document so the web team can easily identify parts of the document when creating the web page.

NB: Remove ALL the text in red when entering the documents into AIDOC (including this note)

[Action title]

**Belgique
Un refuge en manque de financement**

[Action text]

Le gouvernement doit faire en sorte que le premier centre d'accueil pour femmes de la Belgique n'aient pas à refuser des appels à l'aide désespérés. Depuis trois décennies, les femmes qui subissaient les violences de leur compagnon ou d'autres membres de leurs familles pouvaient se tourner vers le Centre de prévention des violences conjugales et familiales. Aujourd'hui, ce Centre est menacé.

« En 2004, le Centre a traité plus de 4 800 demandes de conseils et de renseignements, explique Myriam, qui dirige l'établissement. Plus de 200 personnes ont obtenu des rendez-vous, et 45 femmes avec leurs enfants ont trouvé refuge chez nous, pour une durée équivalant à 7 300 nuits. »

Le Centre a été créé en 1977, peu après les sessions du Tribunal international des crimes contre les femmes de Bruxelles, où des femmes avaient raconté leur histoire et les violences qu'elles avaient subies. Parler publiquement de la violence contre les femmes n'était enfin plus un tabou en Belgique.

Depuis 1977, le Centre a fourni un refuge, ainsi que des services juridiques, sociaux et sanitaires, à des milliers de femmes. Il a fait campagne contre les préjugés et l'inertie des décideurs politiques, des policiers et des juges, mais aussi de certains professionnels de la santé.

Myriam, qui travaille dans un petit bureau à Bruxelles, explique la situation : *« Nous recevons une aide financière des autorités pour le refuge. Ce n'est jamais suffisant, mais nous parvenons à faire face. Cependant, pour les services de conseil, il nous faut des ressources supplémentaires en urgence. Par exemple, nous traitons plus de 5 000 appels par an et nous n'avons qu'une seule ligne téléphonique. »* Myriam a une formation en criminologie. Elle a

d'abord travaillé bénévolement pour le Centre, puis en a pris la direction avec l'assistance d'une petite équipe.

« Il existe toujours une tendance à blâmer les victimes [...] les femmes éprouvent de la honte et de la culpabilité. Certaines souffrent de dommages physiques ou psychologiques permanents [...] Leurs problèmes sont complexes et différents spécialistes doivent intervenir au cours des soins : des docteurs, des thérapeutes pour les femmes et les enfants, entre autres. Il est impératif de parvenir à une collaboration étroite entre tous les intervenants impliqués, y compris dans le cadre des procédures juridiques. »

[Call to action]

Écrivez aux autorités belges pour les exhorter à fournir au Centre de prévention des violences conjugales et familiales les fonds qui lui sont nécessaires.

[Sample letter]

Monsieur le Ministre,

Depuis 1977, le Centre de prévention des violences conjugales et familiales remplit une fonction essentielle en Belgique, en venant en aide aux femmes qui ont subi des violences au foyer. En 2005, le Centre a aidé et conseillé plus de 5 000 personnes, mais aussi abrité de nombreuses femmes avec leurs enfants. Toutefois, il a un besoin urgent de ressources supplémentaires pour ses services de conseil.

Je vous prie de veiller à ce que le gouvernement régional fournisse des fonds suffisants, sur une base régulière, à cet établissement, qui joue un rôle crucial pour les femmes, en appliquant intégralement les décrets du 4 décembre 2003 et du 14 juillet 2005 relatifs à l'assistance aux victimes.

Cet appel s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International visant à marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, le 25 novembre. La campagne met un accent particulier sur les centres d'accueil pour les victimes de violences domestiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

[Target contact details]

Monsieur Emir Kir
Ministre chargé de l'Action sociale
Commission communautaire française
Botanique Building
Boulevard Saint Lazare 10
1210 Bruxelles – Belgique
info@kir.irisnet.be